

Faire pour les autres

Expériences du CHUV de 1998 à ce jour

par Frédy Cavin, responsable stérilisation CHUV

Introduction

Les centres hospitaliers ont toujours effectués des opérations de retraitement de dispositifs médicaux pour des tiers, mais dans des proportions limitées. En 1998, avec la mise en vigueur définitive de l'Odin, les structures qui voulaient poursuivre dans cette direction devaient faire une démarche de certification. La direction générale du CHUV a donné les moyens à la Stérilisation centrale pour aller dans cette direction. Depuis les demandes ont progressé et à la fin 2005, le nombre de clients externes s'élevait à 102 pour 120 en interne.

Quels clients

Dans un premier temps se sont surtout les établissements médicaux sociaux et de soins à domicile, ainsi que des laboratoires qui ont établi des contrats. Dans un deuxième temps, il a été possible de proposer des prestations de stérilisation à basse température pour toutes les structures qui ont décidé d'abandonner ce type de stérilisation, mais qui ont encore des dispositifs médicaux qui ne peuvent être stérilisés autrement. Aujourd'hui les petites structures sanitaires (cabinets dentaires et de médecine privées, tatoueurs, pédicure-podologue, etc..) font régulièrement des demandes dans ce sens. Des sociétés qui développent des nouveaux dispositifs médi-

caux ont aussi choisi la Stérilisation centrale CHUV comme partenaire grâce aux connaissances approfondies que nous pouvons partager avec elles. Il est clair que de telles prestations demande des contraintes beaucoup plus élevées que le retraitement des dispositifs médicaux usuels à l'hôpital.

Préparation avant la reprise d'une activité

Lorsqu'une demande de collaboration est effectuée, il s'agit tout d'abord d'étudier le type de matériel et de prestations qui devront être faites et d'établir un contrat précisant clairement les droits et devoirs des diverses parties. Ce point sera détaillé lors de la présentation.

Lorsque des sets ou des plateaux opératoires sont concernés, les fiches techniques correspondantes doivent être établies en commun et avec le vocabulaire adéquat.

Suivi

Des rencontres régulières avec les clients principaux ont lieu pour ajuster les besoins de chacun.

Afin de continuer à proposer ces prestations, la Stérilisation centrale du CHUV effectue régulièrement les certifications nécessaires (EN ISO 13485, EN 554, EN 550) auprès de la société qui a été choisie. Cependant d'autres sociétés viennent aussi auditer le service, notamment celles qui

contrôlent nos clients fabricants de dispositifs médicaux.

La démarche qualité mise en place permet de suivre les éventuels «couac» et d'y apporter des mesures correctives.

Développement futur

Actuellement le service est en train de renouveler son équipement, notamment de lavage, ce qui bloque provisoirement l'évolution de cette activité. En 2007, lorsque ceux-ci seront terminés et du fait que les contraintes deviennent de plus en plus strictes, il est envisageable de faire une prospection active pour que les petites structures de la région donnent leur matériel à stériliser au CHUV. La politique sanitaire régionale pourrait aussi aller dans une direction de concentration de l'activité de stérilisation comme nous l'observons dans d'autres régions ou d'autres pays.

Conclusion

La Stérilisation centrale d'un établissement hospitalier peut offrir, aussi bien qu'une entreprise privée, des prestations de retraitement des dispositifs médicaux stériles pour autant qu'elle ait les équipements nécessaires et effectué une démarche qualité en conséquence. Les cadres responsables doivent avoir les connaissances nécessaires pour conseiller et aiguiller les futurs clients. ■

Votre annonce dans **forum** est

Informations auprès de M^{me} Katharina Münch : **téléphone ++41 52 266 46 80**

efficace